



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 août 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 20 août à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : Jacky HECQUET, Yannis SIGNORET, Isabelle BERTRAND, Emmanuel LEMAIRE, Stéphane FOTI, Marie-Christine LECLERCQ, Francis BONNEFONT, Nathalie ROBIN, Florent DEBERNE, Stéphanie CABON, Martial LEYEUR, Didier MORIN, Camille BELLEIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : Auriane BROSSE représentée par Yannis SIGNORET, Bertrand HAUTIN représenté par Stéphane FOTI, Céline DESCHAMPS représentée par Jacky HECQUET, Brenda DESROCHERS représentée par Didier MORIN

Excusés : Guillaume RAGU, Isabelle PRUVOST

Monsieur le Maire rappelle que le budget supplémentaire impacte le budget PRINCIPAL et le budget annexe de l'EAU POTABLE. De ce fait, il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter au vote le budget supplémentaire de l'EAU POTABLE. L'ensemble du conseil municipal accepte la proposition.

Madame Isabelle BERTRAND est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits ...) dégagés par le compte financier unique.

Monsieur le Maire, suspend la séance à 19h19, pour laisser la parole à Monsieur BOUILLON Jérémy, représentant de la société SFP Collectivités.

Monsieur Francis BONNEFONT quitte la salle à 19h40.

Monsieur le Maire, lève la suspension de séance à 20h05 et procède au vote du budget primitif pour le budget PRINCIPAL et pour le budget annexe EAU POTABLE.

- BUDGET COMMUNE - Approbation Budget Supplémentaire PRINCIPAL 2026

Section de fonctionnement :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	2 318 502,50 €	344 525,31 €	2 663 027,81 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	300 771,82 €	300 771,82 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	130 315,00 €	(12 025,00) €	124 290,00 €
73 - Impôts et taxes	521 071,00 €	- €	521 071,00 €
731 - Fiscalité locale	913 559,50 €	64 832,50 €	977 592,00 €
74 - Dotations et participations	610 265,00 €	(33 936,00) €	576 349,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	61 272,00 €	25 681,99 €	86 953,99 €
76 - Produits financiers	66 000,00 €	- €	66 000,00 €
77 - Produits spécifiques	- €	- €	- €

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	2 318 502,50 €	344 525,31 €	2 663 027,81 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 758,20 €	(30 758,20) €	- €
011 - Charges à caractère général	719 252,11 €	100 000,00 €	819 252,11 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 200 000,00 €	- €	1 200 000,00 €
014 - Atténuations de produits	31 000,00 €	- €	31 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	320 087,70 €	320 087,70 €
05 - Autres charges de gestion courante	100 228,00 €	- €	100 228,00 €
06 - Charges financières	120 704,19 €	(40 704,19) €	80 000,00 €
07 - Charges spécifiques	3 500,00 €	10 000,00 €	13 500,00 €

Section d'investissement :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	1 475 070,10 €	(108 070,10) €	1 367 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	320 087,70 €	320 087,70 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	62 063,95 €	62 063,95 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	12 025,00 €	12 025,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	371 100,10 €	(109 070,10) €	262 030,00 €
13 - Subventions d'investissement	207 100,00 €	- €	207 100,00 €
10 - Emprunts et dettes assimilées	800 810,00 €	(394 090,65) €	406 719,35 €

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	1 475 070,10 €	(108 070,10) €	1 367 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	109 070,10 €	(109 070,10) €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
10 - Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €	210 000,00 €	410 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	62 860,00 €	62 860,00 €
21 - Immobilisations corporelles	615 000,00 €	(6 293,00) €	608 707,00 €
23 - Immobilisations en cours	648 000,00 €	(263 407,00) €	384 593,00 €

Après présentation des éléments, le conseil municipal décide, à la majorité,

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget PRINCIPAL tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

- **BUDGET EAU POTABLE - Approbation Budget Supplémentaire 2026**

Section d'exploitation :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	591 989,31 €	(112 168,54) €	479 820,77 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	478 589,31 €	(112 168,54) €	366 420,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 400,00 €	- €	5 400,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	110 000,00 €	- €	110 000,00 €

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	591 989,31 €	(112 168,54) €	479 820,77 €
011 - Charges à caractère général	246 000,00 €	- €	246 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	291 524,31 €	(87 703,54) €	203 820,77 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
66 - Charges financières	24 465,00 €	(24 465,00) €	- €

Section d'investissement :

- Recettes

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	549 989,22 €	(63 503,37) €	486 485,85 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 464,91 €	24 200,17 €	182 665,08 €
021 - Virement de la section d'exploitation	291 524,31 €	(87 703,54) €	203 820,77 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	70 000,00 €	- €	70 000,00 €

- Dépenses

Chapitre	BP 2026	BS 2026	TOTAL PREVU 2026
TOTAL	549 989,22 €	(63 503,37) €	486 485,85 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 464,91 €	(158 464,91) €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 400,00 €	- €	5 400,00 €
10 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	(15 000,00) €	- €
21 - Immobilisations corporelles	188 124,31 €	24 961,54 €	213 085,85 €
23 - Immobilisations en cours	183 000,00 €	85 000,00 €	268 000,00 €

Après présentation des éléments, le conseil municipal décide, à la majorité,

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de l'EAU POTABLE tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- de préciser que le Maire pourra procéder, tout au long de l'exercice 2026, à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant de chaque section sans qu'une décision modificative ne soit nécessaire (hors dépenses de personnel).
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

TOUR DE TABLE :

- Madame Camille BEILLEIL demande que les notes de synthèse soient envoyées aux membres du Conseil municipal avant chaque conseil.

- Monsieur Stéphane FOTI rappelle que le Plan Communal Sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise qui permet de préparer une réponse à tout type d'évènement pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (crue, canicule, centrale nucléaire, ...). Il définit par avance les procédures et actions qui devront être mises en place en cas d'évènement. Ce PCS évitera, ainsi, à chaque intervenant de se poser des questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'évènement de manière rapide et pertinente.

Il informe que ce dernier est vieillissant et ne correspond plus forcément aux attentes de la commune. Une réunion est prévue le 28 août, avec une entreprise compétente et des élus afin de le mettre en conformité.

Il rappelle qu'un registre de recensement des personnes vulnérables est actuellement réalisé par Madame Isabelle BERTRAND. Ce registre est à disposition à la mairie où quelques inscriptions sont déjà constatées.

Madame Isabelle BERTRAND informe qu'une réunion publique de la CLIE, organisée par la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire, aura lieu à la salle des fêtes de Beaulieu, le 1er septembre à 18h30.

Elle remercie les conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des imprimés de recensement des personnes vulnérables.

Monsieur Martial LEYOUR informe que les habitants de la rue de Sancerre se plaignent du stationnement de voitures sur les trottoirs. En effet, les élèves qui empruntent les transports scolaires doivent descendre du bus sur la route puisque les voitures stationnent devant l'abri bus. De plus, le week-end, le brocanteur expose sa marchandise sur la totalité du trottoir en plus des voitures qui se stationnent sur le trottoir.

Madame Stéphanie CABON signale qu'un parking est réservé à la clientèle un peu plus loin.

Monsieur Stéphane FOTI informe que l'administré qui se stationne systématiquement à hauteur de la borne incendie a fait l'objet de plusieurs avertissements de la police municipale. Ce dernier va être verbalisé prochainement lors de l'installation de la protection et la réfection de la borne incendie.

Il informe que le policier municipal doit entreprendre des actions de préventions sur le stationnement gênant en centre bourg et que ce dernier verbalisera si nécessaire.

Monsieur Didier MORIN évoque une situation très critique : la prolifération des sangliers sur les parcelles agricoles de la commune. Cette prolifération impacte très fortement les récoltes et engendre des impacts financiers, matériels et humains importants pour les agriculteurs. En effet, les agriculteurs en sont réduits à faire de l'ensilage plutôt que

de vendre leur récolte. Il signale que malgré une société de chasse bellocéenne très dynamique et efficace les sangliers sont de plus en plus nombreux (1 sanglier chassé par an il y a 10 ans, 87 aujourd'hui). Malgré les nombreuses actions menées par les agriculteurs au niveau de la DDT et la Préfecture, rien ne bouge mis à part les battues de régulations effectuées par l'Association Syndicale des Propriétaires et Chasseurs de Beaulieu.

Monsieur Stéphane FOTI informe que les battues de régulation de sangliers coûtent chères aux sociétés de chasse qui doivent payer les bracelets (coût en augmentation chaque année). Il mentionne également que les sangliers étant de plus en plus gros, les sociétés de chasse doivent supporter de lourds frais vétérinaires. Il craint que les collectivités doivent un jour reprendre la gestion de la régulation des sangliers.

Madame Stéphanie CABON demande ce que la commune pourrait faire pour soutenir les agriculteurs.

Monsieur Jacky HECQUET propose d'écrire un courrier à la Préfecture et de sensibiliser, en réunion de conseil communautaire, les maires des communes voisines.

Monsieur Stéphane FOTI informe que si aucune action radicale n'est menée rapidement, les sangliers risquent d'envahir les agglomérations.

Monsieur Didier MORIN informe qu'il est prévu, sur l'exploitation de son fils, un engrillagement de leurs parcelles qui risque de soulever un autre problème.

Monsieur Didier MORIN, tout comme Madame Camille BEILLEIL, demande que la note de synthèse soit envoyée à chaque conseiller avant les conseils municipaux.

Monsieur Didier MORIN a bien pris note de la situation budgétaire et financière de la commune et s'interroge sur la décision de l'achat du tracteur, prise lors du mandat précédent.

Monsieur Florent DEBERNE a bien compris que l'année 2026 risquait d'être compliquée et s'interroge pour l'élaboration du futur budget. Il soumet l'investissement de chaque commission pour préparer au mieux et en amont le budget 2027.

Monsieur Jacky HECQUET répond que Monsieur Jérémie BOUILLON va nous accompagner pour que notre budget 2027 soit réalisable.

Monsieur Didier MORIN s'interroge sur sa participation à la commission "finances". Monsieur Jacky HECQUET n'y voit aucune objection.

Madame Stéphanie CABON a bien pris note de l'intervention de la Société d'analyse financière mandatée par la commune et demande le coût de cette dernière. Il est répondu : aux alentours de 20 / 25 000 €.

Monsieur Stéphane FOTI rappelle que vu la récente élection du conseil municipal, l'équipe a besoin d'un peu de temps pour mettre les choses en place. Des projets (sécurisation des écoles, ...) sont prévus durant le mandat mais les subventions de l'Etat accordées ne sont plus à la hauteur de ce qui avait été annoncé. Les projets vont donc devoir être phasés.

Monsieur le Maire informe avoir reçu ce jour, avec Monsieur Stéphane FOTI et Madame Isabelle BERTRAND, un médecin généraliste qui souhaiterait s'installer sur la commune. Elle est originaire du territoire et compte rapidement développer son cabinet avec l'arrivée d'une secrétaire. Il est prévu qu'elle fasse des visites à domicile. Elle prévoit une réunion avec tous les professionnels médicaux et paramédicaux.

Il lui a été proposé le bâtiment dans l'enceinte de l'école primaire (ancienne salle informatique) où la Maison Marret. Cette dernière reste très intéressée par le premier site qui est à proximité de la caserne des pompiers, de la future pharmacie et de la résidence autonomie. Monsieur le Maire rappelle que, pour l'instant, aucune décision n'est prise.

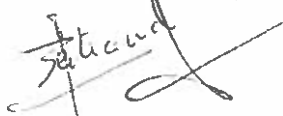
Monsieur le Maire signale que vendredi matin, un rendez-vous est prévu, en compagnie de Monsieur Emmanuel LEMAIRE et Madame Isabelle BERTRAND, avec une chirurgienne-dentiste qui désire exercer sur la commune. Cette dernière semble très intéressée pour s'installer à Beaulieu.

Messieurs Jacky HECQUET et Emmanuel LEMAIRE informe que les travaux de la boulangerie sont en cours. Il est prévu une entrée sur la rue de la Gaité et sur le parking de la salle des fêtes.

L'assemblée reste très enthousiaste au vu des futures installations annoncées et du développement de la commune.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,



Isabelle BERTRAND



Le Maire,

Jacky HECQUET